

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Coulbeaux-Leroux, 21 juillet 1847](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Coulbeaux-Leroux, 21 juillet 1847

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Coulbeaux-Leroux](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 juillet 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Coulbeaux-Leroux](#)

Lieu de destinationMarly-Gomont (Aisne)

### Description

RésuméGodin avertit Coulbeaux qu'il émet un mandat de 46,74 F à échéance du 15 août 1847, somme correspondant à la livraison de différents articles (poids, chenets, foyer au bois).

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoulbeaux-Leroux

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Marly-Gomont (Aisne) ou Marly (Nord) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (82,83)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

votre compte de soldes en pareil par 119.20 centimes  
 en ma faveur dont je prends la liberté de disposer  
 sur vous en mon mandat au 5<sup>e</sup> et prochain  
 quilliers en réviser la quantité et bien vouloir l'acquiescer  
 sous bonjour d'autre part par a ma capitulation  
 du 5 mai dernier suivant a par 102 compris  
 dans le mandat ci dessus et a sa demande  
 que vous venez de me faire suivant a par 166  
 dont veuillez me valider sous bonjour us 2 viciniers  
 dans la suite

agré M m s s

Monsieur Demerley

originy  
 21 juillet

je l'honneur de vous donner avis que  
 votre compte se balance en ce moment en  
 ma faveur par fr 266,20 centimes cette  
 somme se compose de fr 266,20  
 de la 2<sup>e</sup> 1/2<sup>e</sup> de ma fr de la 7<sup>e</sup> du dernier est fr 110,20  
 pour 166 fr de boites en 20 pms 66 40  
 dont je vous prie de faire entrer le tout  
 et de fr 49  
 pour la viciniers que je vous ai acquiescé le  
 6 février dernier. pour me courir de cette somme  
 de fr 266,20 centimes je dispose sur vous  
 en mon mandat au 1<sup>er</sup> août prochain  
 veuillez l'acquiescer pour soldes

a M m s

M<sup>e</sup> Coublance

M<sup>e</sup> Coublance  
 21 juillet

je l'honneur de vous avis que je viens de  
 disposer sur vous au 1<sup>er</sup> août prochain de la  
 somme de fr 66,76 centimes pour soldes de  
 compte cette somme résulte de différents articles  
 qui sont restés en débet de compte  
 service

1844	le 3 avril 1844	une livraisons de poids	27.24
	23 9 <sup>me</sup>	6 deniers	3.60
	24 janvier 1844	un foyer au bois	4.50
	6 février	poids a horloge 30 Pil	4.40
		suivrez faire honneur a mon mandat	46.74
		et agrez M m s s	

Leon a Monsieur le prefet de D<sup>pt</sup> de la Seine  
 22 juillet Monsieur le Prefet

La Division du conseil de prefecture du 11 juin  
 dernier qui fixe a la somme de 111 fr 60 c  
 la subvention pour de pretendues degradations sur  
 la route vicinale n° 14 vint de m'etre notifie  
 semblable notification me et presente officieusement  
 precedemment pour une somme de 36 francs

Je viens donc vous prier M le prefet de reporter  
 votre attention sur une <sup>decision</sup> decision qui ne peut etre  
 que le resultat d'une erreur sous differents rapports  
 il vous paraitra de toute justice M le prefet  
 que l'industriel ne soit oblige de payer que  
 pour les degradations reelles qu'il opere ~~sur ce compte~~  
 Je devrai donc etre raye du tableau de l'annee  
 1846 puisque est a l'usage que j'ai exploite mon  
 industrie ou j'ai fait arriver toutes les matieres premiere  
 destines a ma fabrication et ou se sont operees les  
 sorties.

pour l'annee 1845 quelques chiffres vous  
 seront sans doute interessants M le prefet a quel  
 l'execution de celle de ma subvention qui n'a  
<sup>aucun</sup> proportionnalite dans la repartition, il est facile  
 d'apprécier la quantite de transports que j'ai faits  
 j'ai <sup>puis que</sup> ne fabriquant que des fourneaux que l'on  
 elevé <sup>si l'on veut</sup> a l'usage de ma que j'ai fabriqué  
 a <sup>environ</sup> ~~environ~~ les mettre en moyenne a 50 Piloy  
 cela donne un poids de 20000 Piloy qui font